

Missions de la gestion publique

Notes

1. Les politiques de réforme de l'État, en particulier la Révision Générale
2. rale des Politiques Publiques à partir de 2007, puis, depuis 2012, la
3. Modernisation de l'Action Publique (MAP), ont eu comme priorité
4. absolue la diminution de la dépense publique par la réduction des
5. moyens de fonctionnement des services publics de l'État, dont la
6. suppression continue des emplois de fonctionnaires est l'exemple
7. parfait.

8. Ces politiques se traduisent par la dégradation continue de l'exer-
9. cice des missions de la Direction Générale des Finances Publiques,
10. dont les missions relevant de la Gestion Publique. La « Démarche
11. stratégique », déclinaison de la politique de Modernisation de l'Ac-
12. tion Publique (MAP), amplifie encore la déconstruction de ces mis-
13. sions et doit être arrêtée.

14. Le Congrès **F.O.-DGFIP** rappelle son attachement aux missions
15. fondamentales de la gestion publique que sont la mission doman-
16. niale, le paiement des dépenses publiques, la collecte et la tenue
17. des fonds réglementés, l'action économique, la tenue des compta-
18. bilités publiques et le service aux collectivités locales et établissem-
19. ents publics, comme aux missions dites transverses : gestions
20. des Ressources humaines (R.H.) et budgétaires, servant de sup-
21. ports à toutes les autres.

22. Afin d'assurer à nouveau un service public à la hauteur des attentes
23. légitimes de tous les usagers, le Congrès **F.O.-DGFIP** revendique
24. que toutes ces missions bénéficient de moyens matériels consé-
25. quents et d'un niveau d'emplois amélioré.

26. Le Congrès **F.O.-DGFIP** rejette les mesures favorisant la fragilisa-
27. tion de certaines de ces missions, préalable à leur abandon ou à
28. leur privatisation, et réaffirme plus que jamais son attachement
29. aux principes de comptabilité publique, affirmés notamment dans
30. le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion bud-
31. gétaire et comptable publique, dont plus particulièrement pour les
32. missions de Gestion Publique :

- 33. - la séparation des fonctions d'ordonnateurs et de comptable ;
- 34. - la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables
35. publics ;
- 36. - l'obligation de dépôt de fonds à la DGFIP.

37. Par ailleurs, le Congrès **F.O.-DGFIP** défend :

- 38. - toutes les missions de la DGFIP, dont celles de Gestion Publique ;
- 39. - l'existence d'un réseau de postes comptables et de services suffi-
40. samment dense pour assurer un véritable service public financier
41. et fiscal de proximité.

42. LA MISSION DOMANIALE

43. Le Congrès **F.O.-DGFIP** s'oppose à toute restriction du périmètre
44. de la mission domaniale et condamne donc les projets d'externali-
45. sation d'une partie de cette mission au profit, par exemple, des
46. notaires, qui constituent une atteinte de plus au service public.

47. LA DÉPENSE DE L'ÉTAT

48. Le Congrès **F.O.-DGFIP** affirme que le contrôle et le paiement de la
49. dépense publique constituent une des missions primordiales des
50. comptables de la DGFIP. Si les modalités pratiques d'exercice de ce
51. contrôle peuvent évoluer, les règles établies par le législateur doi-
52. vent s'appliquer à tout acheteur public et respecter le principe de
53. séparation ordonnateur/comptable.

84. Or la tendance actuelle de la Direction Générale est d'en modifier
 85. profondément l'organisation via le fonctionnement des Centres de
 86. Services Partagés (CSP) où des agents des services ordonnateurs,
 87. détachés sous l'autorité des DRFiP, travaillent dans le même ser-
 88. vice que les agents chargés du contrôle et du paiement de la
 89. Dépense. Le Congrès **F.O.-DGFIP** reste opposé à cette organisa-
 90. tion qui banalise quotidiennement l'atteinte au principe de sépa-
 91. ration ordonnateur/comptable. Le Congrès **F.O.-DGFIP** continue
 92. de condamner la dérive du contrôle hiérarchisé de la dépense
 93. (CHD) dont le but essentiel est de plus en plus de tenter d'adapter
 94. la charge de travail à la baisse permanente des emplois.

95. Le Congrès **F.O.-DGFIP** combat aussi l'orientation de la Direction
 96. Générale de concentrer toujours davantage l'exercice de cette
 97. mission en privilégiant tout d'abord l'échelon régional, puis à
 98. court terme interrégional au détriment des DDFiP vidées de plus
 99. en plus de leur substance.

70. LA TENUE DES COMPTABILITÉS PUBLIQUES

71. Pour le Congrès **F.O.-DGFIP**, la maîtrise par la Direction Générale
 72. des Finances Publiques de toutes les opérations comptables de
 73. l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics
 74. est indispensable à une bonne définition des politiques publiques
 75. et doit garantir une saine gestion des fonds publics.

76. Cette gestion comptable et financière doit donc impérativement
 77. être assurée par les services et postes comptables de la DGFIP
 78. avec des outils informatiques performants, adaptés aux spécifici-
 79. tés de la comptabilité publique.

80. Il dénonce les effets induits par les réformes, tant hospitalières
 81. que concernant les maisons de retraite, ainsi que l'intercommu-
 82. nauté, qui toutes ont comme conséquences immédiates la fusion
 83. et la suppression de postes comptables.

84. Le Congrès **F.O.-DGFIP** condamne et s'oppose aussi à toute tenta-
 85. tive de transfert aux collectivités locales et ou aux établissements
 86. publics de toute ou partie de mission liée à leur gestion financière
 87. et comptable ainsi qu'à leur exercice dans le cadre d'agences
 88. comptables.

89. Par ailleurs, le Congrès **F.O.-DGFIP** rappelle qu'il défend le prin-
 90. cipe de l'obligation de dépôt des fonds au Trésor Public pour toute
 91. collectivité publique manipulant des fonds publics et condamne
 92. par avance toute dérogation à cette obligation. À ce titre il exige la
 93. réintégration de tous les fonds publics « externalisés » et leur
 94. gestion par la DGFIP.

95. LA TENUE DES FONDS RÉGLEMENTÉS

96. Le Congrès **F.O.-DGFIP** exige l'octroi de moyens suffisants pour
 97. assurer cette mission avec un niveau de services au moins équiva-
 98. lent à celui du secteur bancaire concurrentiel.

99. L'ACTION ÉCONOMIQUE

100. Les crises économiques successives et l'efficacité dont ont fait
 101. preuve les services de la DGFIP dans le cadre du plan de relance
 102. confortent la revendication du Congrès **F.O.-DGFIP** à renforcer
 103. cette mission.

104. LES MISSIONS TRANSVERSES

105. Les missions transverses ou missions supports regroupent la
 106. gestion des ressources humaines et de la formation (RH), les sys-
 107. tèmes d'information (SI), la gestion du budget, la comptabilité, les
 108. achats, la communication et la mission juridique.

